

Formation :
AM/B96/passerelleA2 en A/ fin boîte manuelle.

Vous souhaitez effectuer une demande de permis de conduire après avoir effectué l'une des 4 formations suivantes :

- B96,
- AM,
- passerelle A2 en A,
- formation relative au retrait du code boîte manuelle (code 78).

Le dépôt de votre dossier ne pouvant plus être effectué au guichet ou par voie postale depuis le 16 octobre 2017, la production de votre permis de conduire doit être sollicité en ligne PAR VOTRE AUTO-ÉCOLE.

Vous devez donc vous rendre auprès de votre auto-école, à qui vous devrez fournir **les pièces suivantes au format numérique :**

1) un code photo d'identité numérique obtenu en cabine ou auprès d'un photographe professionnel agréé. Ce code permettra à l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) de récupérer de manière dématérialisée la photographie et la signature qui figureront sur le permis. Pour connaître la liste des photographes et cabines agréés : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-votre-photo-et-votresignature-numerisee>

Remarque : si vous ne disposez pas du code « photo numérique » ou ne souhaitez pas y recourir pour privilégier un envoi « papier », vous devez alors cocher la case « Je dispose d'une photo d'identité classique et je souhaite la joindre au formulaire de dépôt fourni à la fin de la procédure que je devrai imprimer et envoyer par courrier », puis cliquer sur étape suivante.

*A la fin de la télé-procédure, vous devrez alors imprimer le talon photo signature, y apposer votre signature, coller votre photo, et envoyer le document (**uniquement en courrier simple**) pour numérisation à l'adresse suivante : CTN Permis de Conduire, CS 80168, 53102 Mayenne Cedex.*

2) Les pièces justificatives suivantes au format numérique :

- un justificatif de domicile de moins de 6 mois,
- un justificatif d'identité,
- l'attestation de formation,
- la copie de votre permis de conduire actuel si vous en détenez déjà un,
- les certificats médicaux délivrés par le médecin agréé permis de conduire, si votre situation au regard du permis de conduire l'exige.

Vous pourrez ensuite, via votre compte ANTS, suivre l'état d'avancement de votre dossier.